

Madame, Monsieur,

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté en lien avec les communes de Vinay et Saint-Marcellin organisent **les 14 et 15 juin prochain la 2^{ème} édition de la Fête du Saint-Marcellin et de la Noix de Grenoble**. Cet événement convivial mettra à l'honneur le Saint-Marcellin, la Noix de Grenoble, ainsi que l'ensemble des produits de notre terroir. Au cours de ce week-end festif, diverses animations seront proposées pour satisfaire un public varié.

Le marché de producteurs et d'artisans, l'un des temps forts de la fête, se tiendra en extérieur sur deux jours, avec des espaces organisés autour de la restauration, des animations et du marché. Afin d'assurer une belle diversité d'articles, nous limiterons le nombre d'exposants proposant des produits similaires.

Nous avons le plaisir de vous transmettre aujourd'hui le formulaire d'inscription. Le marché se déroulera le samedi 14 juin de **14h à 20h30** et le dimanche 15 juin de **9h à 18h**. **Aucun frais d'emplacement ne sera facturé aux exposants**. Pour une bonne organisation, nous vous demandons une copie de votre carte d'identité, une attestation d'assurance et votre n° SIRET.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre ces documents avant le **15 avril 2025** à l'adresse suivante :

**7 Place de l'Hôtel de ville
38470 – Vinay**

Ou par mail : mairie@vinay.fr

Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : mairie@vinay.fr

En espérant avoir le plaisir de compter sur votre participation, nous vous disons à très vite à Vinay

Frédéric DE AZEVEDO, Président de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

Philippe ROSAIRE, Maire de Vinay

Raphaël MOCELLIN, Maire de Saint-Marcellin



 Elle a un goût de neûtens Y!

Règlement du Marché de producteurs et de savoir-faire

Article 1

Le marché de producteurs se déroulera le **samedi 14 juin de 14h à 20h30** et le dimanche **15 juin de 9h à 18h**, dans le cadre de la Fête du Saint-Marcellin et de la noix de Grenoble. Il se tiendra sur le Champ de Mars et dans le parc de la Providence à Vinay.

Article 2

Les produits proposés à la vente seront soit de l'alimentaire ou produits transformés par le vendeur, soit des produits artisanaux en lien avec le monde agricole (laine, objets en bois, ...). Toute revente de produits manufacturés achetés chez des fournisseurs est strictement interdite. L'inscription au préalable est nécessaire. Les places étant limitées, les inscriptions seront acceptées dans l'ordre d'arrivée. Seules les catégories d'objets ou de produits proposées au moment de l'inscription seront retenues lors de l'installation. Aucune vente de saint-marcellin ne devra être faite, cette activité étant réservée exclusivement au Comité pour le Saint-Marcellin C2MF.

Article 3

Les emplacements sont attribués par les organisateurs. Pour une bonne entente, les exposants s'engagent à n'utiliser que les emplacements notifiés et ne pas gêner leur(s) voisin(s). Toute modification ne peut être effectuée qu'avec l'accord des organisateurs.

Article 4

L'installation des stands se fera le samedi 14 juin à partir de **12 h**. Les stands devront être prêts pour l'ouverture du marché, c'est-à-dire à **14h**.

Tout emplacement non occupé à 14 h30 pourra être réattribué.

Aucun désistement ne sera accepté au-delà du 10 juin sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Les exposants pourront avoir à leur disposition une table au mètre linéaire exprimé dans leur bulletin d'inscription ainsi qu'une ou deux chaises, sous réserve de les avoir réservées au préalable.

Le **démontage** aura lieu le dimanche soir à partir de **18h**, les exposants devront laisser leur emplacement propre et évacuer leurs déchets dans les points d'apport volontaire ou en déchetterie, le cas échéant.

Article 5

Il appartient à chaque exposant de s'assurer en responsabilité civile.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les détériorations, vols, accidents ou dommages quelconques qui pourraient survenir aux objets et produits exposés, quelle qu'en soit la cause ou l'importance.

Bulletin d'inscription du Marché de producteurs et de savoir-faire

Nom et Prénom :

Société :

SIRET :

Adresse :

Tél :

Mail :

Produits proposés :

Vos besoins

Nombre de mètres linéaires souhaité :

Electricité (nb KW) :

- oui
- non

Conditions

L'exposant s'engage à être assuré pour ses activités commerciales. Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation pour toute cause indépendante de sa volonté. L'exposant s'engage à ne réclamer aucune indemnité supplémentaire. En cas de désistement de la part de l'exposant moins de 8 jours avant la manifestation, le chèque sera conservé sauf cas de force majeure.

Signature

Pièces à fournir :

- Formulaire rempli et signé
- Copie Carte d'identité
- Attestation d'assurance en Responsabilité civile
- Extrait K bis ou tout autre document permettant de justifier de l'existence de la société ou de la production

